

**1-Présents :**

**Représentants de la mairie :** Mme MIFFRE-PERETTI Maire, Maires Adjoints : Mme HACHE, M. FABAY-CASADIO.

**Représentants des parents élus :** Titulaires- Mmes HAYOZ, CAPPE

Titulaires : M.LANORE. Suppléants : M. SOLER

**Absents / excusés :** Mme TOMASOLLI (Titulaire), Mme RIANI (suppléante).Mme BEGUE (suppléante), M.DARLE (suppléant)

**Equipe enseignante :**

M. GUERRAS Directeur, Mmes les adjointes : WATTEEUW, KING, UNTEREINER et M. LE GUINIO adjoint

Le conseil débute à 18h00 avec un tour de table de présentation.

**1- Point sur les élections et attribution du conseil**

Nb. d'inscrits	Nb de votants	Nb. Bulletins blancs ou nuls	Nb. Suffrages exprimés
169	65	10	55
Taux de participation	38,46 %		

➤ **SIEGES OBTENUS : 5 sièges titulaires et 3 suppléants**

Monsieur Guerras précise que la préparation des élections est coûteuse en temps et implique que la classe de CE2-CM2 soit privée de cours l'après-midi .Tout cela pour des résultats qui sont souvent faibles en termes de participation et de respect des formalités de vote malgré les notes explicatives.

Monsieur Guerras réprecise les modalités et la simplification apportée : mise à disposition pour chaque parent d'une enveloppe pré-remplie à l'aide d'une étiquette nom, adresse, mention « élection parents d'élève ». Les parents n'avaient plus qu'à signer....

Monsieur Guerras rappelle, le temps qu'il a passé avec l'aide de Mme King, à reprendre toutes les enveloppes préparées et cachetées par les parents de la commission électorale, qu'il a fallu ré- ouvrir pour inscrire le nom de chaque famille afin de les remettre aux familles. Monsieur Guerras rappelle que « La mise sous pli est effectuée par les représentants des différentes listes sous la responsabilité du directeur d'école dans les locaux de l'établissement scolaire. »

**2- Vote et approbation du processus électoral**

Comme le prévoit l'arrêté du 19 août 2019, modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif à l'organisation des élections : « le vote à lieu à l'urne ou par correspondance ou **exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école**, après consultation du conseil d'école »

Monsieur Guerras propose que les élections de l'année 2020-2021 se déroulent exclusivement par correspondance.

➤ **La proposition est adoptée par 11 oui et 1 abstention****Organisation pédagogique de l'école.**

PS - MS	MS – GS	CP- CM1	CE1 – CE2	CE2 – CM2	TOTAL
14 + 8	6 + 17	12 + 16	11 + 13	9 + 15	121
22	23	28	24	24	

**3- Vote et approbation du règlement intérieur de l'école.**

Sur proposition des parents d'élèves le vote du règlement intérieur de l'école est reporté au 2<sup>ème</sup> conseil d'école.

#### **4- Sécurité et hygiène**

Les différents exercices ont eu lieu dans l'école :

a- Essai incendie le 7 octobre au matin : Quelques éléments restent à améliorer, l'intensité sonore de l'alarme en maternelle, le déclenchement simultané de l'alarme dans la nouvelle classe et les autres bâtiments. Les élèves ont pu se rendre rapidement aux points de rassemblement dans la cour de l'école.

b- PPMS : intrusion attentat le 14 octobre au matin. L'exercice s'est déroulé avec la présence d'un gendarme. Les informations données sous son regard avisé devraient permettre d'améliorer encore la mise en sûreté des élèves, notamment en procédant à l'évacuation des classes PS-MS et CE1-CE2 par la petite porte donnant sur la rue des Vallées en l'équipant d'une poignée anti-panique.

Il faudrait envisager la sortie de la classe CP-CM1 sur la rue en cas de fuite possible.

Eventuellement le regroupement des 2 classes CP-CM1 et CE2-CM2

La classe de MS-GS paraît être la plus sûre. Il conviendrait d'en faciliter l'évacuation par la porte de secours qui doit être rabotée et d'équiper la porte d'accès au logement (hall d'entrée, d'une poignée anti-panique).

Un point sur le renouvellement des malles de secours dans chaque classe devra être fait pour les compléter (+ bouteilles d'eau).

**Un calendrier prévisionnel des prochains exercices** : 2<sup>ème</sup> exercice incendie entre janvier et avril  
PPMS risque majeur entre le 29 mars et le 20 avril. 3<sup>ème</sup> exercice incendie : facultatif.

#### **5- Présentation du projet d'école**

##### **Axe 1 : Vers la maîtrise du langage**

*Améliorer l'élocution*

*Développer le langage oral.*

*Développer et adapter le vocabulaire*

##### **Axe 2 : Développer le goût de la lecture et améliorer la compréhension des textes.**

*Améliorer la compréhension de texte*

*Développer la lecture plaisir*

*Améliorer la lecture à haute voix*

##### **Axe 3 : Assurer et renforcer les apprentissages en mathématiques**

Développer le geste graphique pour aller vers la géométrie.

Consolider les connaissances en numération.

Développer les stratégies du chercheur.

Monsieur Guerras précise que le projet d'école doit avoir un volet portant sur la dimension inclusive. Ainsi le PIAL doit y être spécifié. Une antenne existe sur la circonscription de la Ferté sous Jouarre.

*Qu'est-ce qu'un PIAL ?*

*Un Pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) est une nouvelle organisation de l'accompagnement sur un territoire identifié : une ou plusieurs écoles, un collège, un collège et des écoles, un lycée... Il vise à améliorer l'accès des élèves en situation de handicap aux connaissances et aux compétences du socle commun, et à favoriser le développement de leur autonomie.*

*La mise en place des PIAL a deux objectifs :*

*Permettre un accueil et un accompagnement des élèves sans délai, au sein des écoles, des collèges et des lycées.*

*Renforcer la coopération entre les différents acteurs qui y travaillent : enseignants, accompagnants, agents territoriaux et professionnels du handicap, en tenant compte de l'évolution des besoins des élèves, de la vie des écoles et des établissements.*

#### 6- Vie de l'école

- ✓ Les évaluations nationales : CP-CE1. Elles se sont dans l'ensemble bien déroulées. Le traitement des résultats fera l'objet d'un retour aux parents d'une part.

D'autre part, l'exploitation des résultats se fera en conseil des maîtres.

- ✓ Les activités régulières :

**APC** : Après quelques petits problèmes de gestion du car allant à la cantine, les APC se déroulent essentiellement en fin d'après midi (16h40 / 17h40) et sur la pause méridienne (13h20/13h50) quand cela est possible pour la classe de CP-CM1.

**Piscine** : Pour répondre à la question des parents « Pourquoi les CM1 ne vont-ils pas à la piscine ? »

Monsieur Guerras répond : « *Les obligations académiques impulsent la pratique de la natation aux élèves de la fin du cycle 2 et du cycle 3. Des évaluations pour les CM2 font parties du dossier d'entrée en 6<sup>ème</sup>. Nous ne choisissons pas la gestion des créneaux ni son organisation qui impose des rotations par niveau sans tenir compte de la composition de la classe.*

*D'autre part, à mon arrivée le planning était déjà établi et je n'ai pas modifié ce qui été prévu initialement en fin d'année scolaire dernière ».*

Madame Halioz propose qu'un mot soit mis dans le cahier de liaison, demandant aux parents que les cheveux longs soient attachés.

Monsieur Guerras remercie les mamans volontaires qui accompagnent les filles au vestiaire.

**La bibliothèque** : reprise de l'activité avec l'accompagnement de Mme Miffre- Peretti, une fois par mois, à partir de début novembre jusqu'à début juin.

Toutes les classes sont concernées les élèves peuvent choisir un livre et écouter une histoire.

**Musique Chorale** : Chaque jeudi après-midi, sous la conduite de l'intervenante en musique, Madame Martinez, toutes les classes participent à la préparation d'un spectacle chorale intitulé « Treize à la douzaine ». Les plus grands (Ce2-Cm1-Cm2) travaillent sur un répertoire spécifique qui s'inclue dans ce thème.

**La représentation aura lieu lors des « Estivales » le samedi 20 juin 2020**

#### Activités ponctuelles

**Exposition et ateliers sur le thème des graines et plantes** : Les classes élémentaires ont participé à l'animation sur « les herbes sauvages » organisée par « Brie des jardins ». Un concours de dessin devrait permettre la publication dans le « Canard ».

**Intervention de « Collectifs sensibles » :** Le 12 novembre la classe de CP-CM1 et la classe de CE1-CE2. Deux artistes en résidence sur le territoire de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, emmèneront les élèves pour une balade « rêveuse » et « topographique » en bord de Marne pour ensuite réaliser une carte sous la forme d'un poster. Ce poster sera complété par d'autres réalisations d'élèves d'autres écoles participant à ce projet. Chaque élève recevra son poster fin mars début avril.

**En cas de météo défavorable, la sortie sera reportée sur la journée de mardi 19 novembre.**

**Forum du livre :** le forum aura lieu en janvier.

**SMITOM :** Intervention dans l'école des ambassadeurs du SMITOM. Une animation autour du recyclage et du tri des déchets sera proposée pour 2 classes élémentaires : CE1-CE2 et CE2-CM2 le 14 janvier après midi.

**Sorties scolaires et spectacles envisagés :**

- ✓ Les sorties et les activités sont en lien avec le projet de chaque classe et évoluent au gré du vécu de ces dernières. Elles restent donc encore à définir.
- ✓ L'intervention d'un conteur pris en charge par une subvention mairie est à l'étude. Des éléments plus précis devraient être donnés à l'école afin d'en faire le choix. Date possible : le 16 /12/ 2019.

**7- Activités périscolaire :**

Etudes surveillées : fréquentation régulières d'une vingtaine d'élèves de 16h40 à 17h40.

Encadrement par - M. Guerras le lundi, Mme Untereiner et Le Guinio se partageant le mardi, jeudi et vendredi. L'accompagnement aux devoirs est centré dans un premier temps sur les plus petits (CP et CE1). Les plus grands sont aidés par la suite.

**8- Coopérative [voir compte avec François le trésorier]**

Les parents d'élèves proposent d'organiser une rencontre avec monsieur Le Guinio pour présenter le bilan comptable avec monsieur Darle et madame Cappe. Une date sera fixée prochainement.

**9- Question des parents :**

Le problème des horaires de l'ATSEM en petite section : Il est évoqué la difficulté de gérer le passage aux toilettes, Mme Watteeuw se retrouvant seule à partir de 11h30.

Il n'est pas question d'interdire le passage aux toilettes des élèves qui en auraient besoin, mais d'organiser au mieux comme dans toute collectivité, la prise en charge des PS et MS et particulièrement des « accidents » (pipi ou caca dans les culottes).

La récréation est donc avancée à 10h00 pour les maternelles afin que Madame Favier puisse s'occuper du passage des élèves aux toilettes.

**10- Prochains conseil :**

Vendredi 20 mars 18h00	vendredi 19 juin à 18h00
------------------------	--------------------------

L'ordre du jour étant épuisé le conseil est clos à 20h00

Compte rendu rédigé par M. Guerras

Prise de notes : M. Le Guinio